

N° D'ORDRE : 2017-99

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER **E X T R A I T**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers
En exercice : 29*

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Excusés : 1

Absents : 1

*Qui ont pris part
à la délibération : 27*

Date de convocation : 28 juin 2017.

SEANCE DU 04 JUILLET 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - MME ROURE Simonne - M. MARIN Michel - M. BLANC Romain (arrivé à 18H53) - M. LHOMME BERNARD - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – MME PICHARD Laure - MME MATHIVET Séverine - MME LABROUSSE Sylvie – MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul - M. CORNU François - M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : - MME GIOVANNELLI Marie-France à M. Le Maire – MME DEFAUX Catherine à M. BALLESTER - M. TOULOUSE Christian à MME MONTAGNE - M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN Gérard.

Excusée : MME BALS Fabienne

Absent : MME LEVY Séveryn.

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

4- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA TOURNEE DE VAR MATIN - 2017

La municipalité recevra comme chaque année la tournée d'été de Var Matin. Le budget prévisionnel établi pour cet évènement s'élève à 12 000 €.

L'autofinancement de la commune s'élève à 6 000 €.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à solliciter une aide financière d'un montant de 3 000 € auprès du Conseil Régional et de 3 000 € auprès du Conseil Départemental pour compléter le plan de financement de ce programme.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le projet d'organisation de la tournée Var Matin pour l'année 2017 ;
- Vu le Plan de financement exposé ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention de 3 000 € auprès du Conseil Départemental et de 3 000 € auprès du Conseil Régional.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 05 juillet 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,
Gilles VINCENT